

SERVICE DES A.I.M.O.
TERRITOIRES

DU

RUANDA-URUNDI

N° 466 /AIMO.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET :

Incapacité sous-chefs
Ruhengeri.-

14° / P.I.G.
21.2.36
J.

Usumbura, le 13 Février 1936.-

N° 467 /AIMO. Copie pour information à Monsieur
l'Administrateur Territorial à RUHENGERRI.

Le Commissaire de District Principal, DE BOCK,
Gouverneur, ff,

Ruhengeri



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître vos
avis et considérations au sujet des propositions me transmises
par lettre n°70/P.I.G. et suivantes du I-2-36 de l'Administrateur
Territorial de Ruhengeri.

Je suppose que ces propositions nécessiteront de votre
part une enquête sur place lors d'une de vos inspections pro-
chaines de ce territoire. Comme elles ne présentent pas un ca-
ractère d'urgence immédiate, elles resteront en suspens d'ici là.

Le Commissaire de District Principal, DE BOCK,
Gouverneur, ff,

sé/ DE BOCK,

Monsieur le Résident du Ruanda
à
KIGALI.
=.=.=.